



DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AULAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AULAS

Séance du 2 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 10
Suffrage exprimé : 10
Absents excusés :
Dont Procuration :

L'an deux mil vingt-cinq et le 28 novembre à 18h,
le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué en date du
2025 s'est réuni en session ordinaire dans le lieu
habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur MONTET Bruno, Maire.

Présents : Bruno MONTET ; Jean-Pierre BOURELLY ; Patrick COURANT ;
André LOUSTANNOU ; Sylviane LAURENT ; Nathalie POMARET ; Denis GINIEIS ;
Jean-Pierre DUNOM ; Karine ROUQUETTE. Jean-Pierre SOMBART

OBJET : Nomination Secrétaire de séance (Rapporteur Monsieur le Maire)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal : NOMME Jean-Pierre BOURELLY en
qualité de secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Bruno MONTET
Le Maire



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible
par le site internet www.telerecours.fr